

Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McGuire
Miffiin
Mills
Murphy
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches - Woodbine) - 69

Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex - Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhani
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

AGRÈMENT DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau le vendredi 28 avril 1989, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour

Les crédits

le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^{me} Champagne.)

• (1850)

Article 2

M. Gray (Windsor-Ouest): Madame la présidente, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Je voudrais avoir son attention. Comme c'est un projet de loi très important, il vaudra peut-être le feuilleter et donner à la Chambre l'assurance habituelle que ses dispositions n'ont rien d'irrégulier et qu'elles sont présentées sous la forme habituelle.

M. de Cotret: Madame la présidente, je tiens à donner aux députés l'assurance que, sous sa forme actuelle, ce projet de loi est semblable à ceux qui ont été adoptés par le passé.

La vice-présidente adjointe: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)